



AGENCE FRANÇAISE  
DE DÉVELOPPEMENT

**Agence Française de  
Développement**

5 rue Roland Barthes

**F 75598 PARIS CEDEX 12**

***Financement d'investissements liés à  
l'efficacité énergétique et aux énergies  
renouvelables au sein des entreprises en  
zone UEMOA***

***Etude de développement***

***DTO-SFP | CZZ 1656***

***COMPTE-RENDU DE LA COLLECTE DES DONNEES  
DU TOGO***

**JUILLET 2011**



**eurêkal**

Votre assistance  
en développement  **durable**

**Eurêkal**

17 rue Montevi

F 49280 La Tessoualle

**Références du contrat :** DTO-SFP / CZZ 1656

**Client:** Agence Française de Développement (AFD)

**Consultant:** IED Innovation Energie Développement  
2 chemin de la Chauderaie  
69340, Francheville, France  
Tel. +33 (0)4 72 59 13 20  
Fax. +33 (0)4 72 59 13 39  
E-mail : [ied@ied-sa.fr](mailto:ied@ied-sa.fr)

**Rédaction du document**

	Version 1	Version 2	Version 3
Date	21 juillet 2011		
Rédaction	MG/PHG		
Relecture	AS		
Validation	AS		

## Table des matières

1	Présentation du pays.....	4
1.1	Cadre naturel.....	4
1.2	Démographie.....	4
1.3	Economie .....	5
2	Présentation du secteur de l'énergie .....	8
2.1	Le secteur de l'électricité .....	8
2.2	Le potentiel énergétique .....	9
2.2.1	Potentiel solaire .....	10
2.2.2	Potentiel éolien .....	10
2.2.3	Potentiel hydroélectrique .....	10
2.3	Tarifification.....	11
2.3.1	Prix des combustibles.....	11
2.3.2	Prix de l'électricité .....	11
2.4	Cadres législatif et réglementaire du secteur de l'électricité.....	11
2.5	Besoins énergétiques.....	14
3	Analyse des secteurs d'activité privés.....	15
3.1	Taille des entreprises .....	15
3.2	Participation au PIB.....	16
4	Prospects .....	17
	Annexe 1 Liste des contacts.....	i

## 1 Présentation du pays

### 1.1 Cadre naturel

Pays d'Afrique de l'Ouest, le Togo est situé sur la côte du Golfe du Bénin. Il a une superficie de 56.600 km<sup>2</sup> et est limité au sud par l'Océan Atlantique, au nord par le Burkina Faso, à l'est par le Bénin et à l'ouest par le Ghana. Localisé entre le 6<sup>ème</sup> et le 11<sup>ème</sup> parallèles de latitude nord et entre 0 et 2 degrés de longitude est, le pays s'étend du nord au sud sur 660 km, d'est en ouest sur 50 km au niveau de la côte. Son relief est peu accidenté, excepté la chaîne de l'Atakora qui traverse en écharpe le pays du sud-ouest au nord-est, avec des sommets parfois de plus de 900 m dans la partie méridionale de la chaîne. Des pénéplaines d'altitude variant entre 100 et 400 mètres se distinguent au nord, au centre et au sud du pays.

Le Togo appartient à la zone intertropicale au climat chaud et humide marqué par deux principaux courants éoliens. Il s'agit de la mousson en provenance du Sud-ouest porteuse de pluie, et les alizés (harmattan) en provenance du Nord-est et qui soufflent en grande saison sèche. Il jouit d'un climat intertropical qui varie sensiblement des régions méridionales aux régions septentrionales.

Au plan des ressources en eaux, le Togo est subdivisé en trois grands bassins. Le bassin de l'Oti couvre 47,3% du territoire. Le bassin du Mono occupe le tiers central et tout l'Est du Togo. Par sa superficie (37,5% du territoire), il représente le deuxième bassin du pays. Le bassin côtier couvre une superficie estimée à 14,3% avec un régime équatorial de transition en relation avec celui des pluies : deux saisons sèches alternant avec deux saisons de pluie.

### 1.2 Démographie

La population togolaise est estimée à 5.596.000<sup>1</sup> habitants en 2008 avec une densité moyenne de 93 habitants au km<sup>2</sup>. La part de la population urbaine est de 40% en milieu urbain et 60% en milieu rural. La population croît à un taux moyen annuel de 2,4%, répartis dans les cinq régions économiques comme indiqué dans le tableau 1.

Au plan administratif, le Togo est divisé en cinq régions économiques qui sont : Maritime, Plateaux, Centrale, Kara et Savanes.

---

<sup>1</sup> source DGSCN

Tableau 1 : Structure et répartition de la population par milieu d'habitat et par région

Régions	Superficie (km <sup>2</sup> )	Population (Nb. d'habts.)	Population urbaine	Population rurale	Densité (habts/km <sup>2</sup> )
Maritime	6100	2342000	1480200	861800	384
Plateaux	16975	1222000	224900	997100	72
Centrale	13317	494000	157500	336500	37
Kara	11738	669000	193000	476000	57
Savanes	8470	610000	85000	525000	72
Ensemble du pays	56600	5337000	2140600	3196400	94

Source : Direction Générale de la Statistique

Certaines études menées en 2005 pour le compte du Gouvernement du Togo ont montré qu'en 2030, la population du Togo sera d'environ 8 millions d'habitants dont 60% seront en milieu urbain.

### 1.3 Economie

**Le secteur primaire** du Togo représente environ 38,4% du PIB (Direction de l'Economie, 2008) et occupe environ 75% de la population active. Il se compose principalement de l'agriculture, de l'élevage et de la sylviculture. Le taux de croissance du secteur est de 7.1% en 2009 contre 3.4% en 2008.

L'agriculture vivrière qui occupe la majeure partie de la population paysanne se pratique dans de petites unités familiales. Ces exploitations ne sont que très peu regroupées en coopératives et, ne permettent pas ainsi le financement des capacités de stockage, et d'une plus forte mécanisation. Les cultures vivrières ont enregistré une croissance moyenne de 5,5 % sur les dernières années.

Les cultures d'exportation que sont le café, le sucre et le cacao sont confrontées au vieillissement des plantations et enregistrent régulièrement des performances en réduction. Les mécanismes de fonctionnement et d'intervention sur ces marchés ont favorisé les traders par rapport aux producteurs et exportateurs et ont donc découragé les investissements dans le secteur.

Quant à la culture du coton, la forte progression de la production de coton graine au cours des années 90 a encouragé des opérateurs économiques privés à implanter des capacités d'égrenage supplémentaires dans le pays en plus de celles qui existaient déjà. La baisse de la production de coton graine a contraint ces unités industrielles dans un premier temps à fonctionner en-deçà de leur seuil de rentabilité puis à fermer.

D'une manière générale l'agriculture est peu mécanisée et la productivité y est très faible avec une absence de grandes cultures vivrières comme le riz, le maïs et le sucre, ce qui oblige le Togo à être fortement importateur.

La pêche est restée traditionnelle alors que les ressources du littoral du Togo permettraient d'envisager une plus grande implication des secteurs public et privé dans cette activité. La pisciculture est quasi-inexistante.

La sylviculture a également subi de grands dégâts dus à l'abattage incontrôlé des arbres pour la production du bois de chauffe et du charbon de bois. Le Togo comptait en 1970 4.800 km<sup>2</sup> de forêt dense, il n'en compterait plus en 2010 que 1.200 km<sup>2</sup>.

La pratique de l'élevage demeure modeste avec 37.000 têtes de bétail, en stagnation pendant des années, connaît en 2010 une croissance de l'ordre de 5 à 6%.

**Le secteur secondaire** du Togo a représenté entre 2005 et 2010 20 % du PIB avec une croissance moyenne de 5,1% par an. Onze unités industrielles d'envergure animent ce secteur (mines, cimenteries, industries agroalimentaires, industrie cotonnière, huilerie, métallurgie, industrie plastique, produits manufacturés).

Le secteur minier se résume principalement à l'exploitation du phosphate. La production est en baisse à cause de la vétusté du matériel de production. Cette chute a fait perdre à l'Office Togolais du Phosphate (OTP) sa place de première entreprise exportatrice du Togo. La baisse de la production de phosphate n'a pas été compensée par la production du clinker, premier produit d'exportation du TOGO (1.289.000 tonnes en 2008).

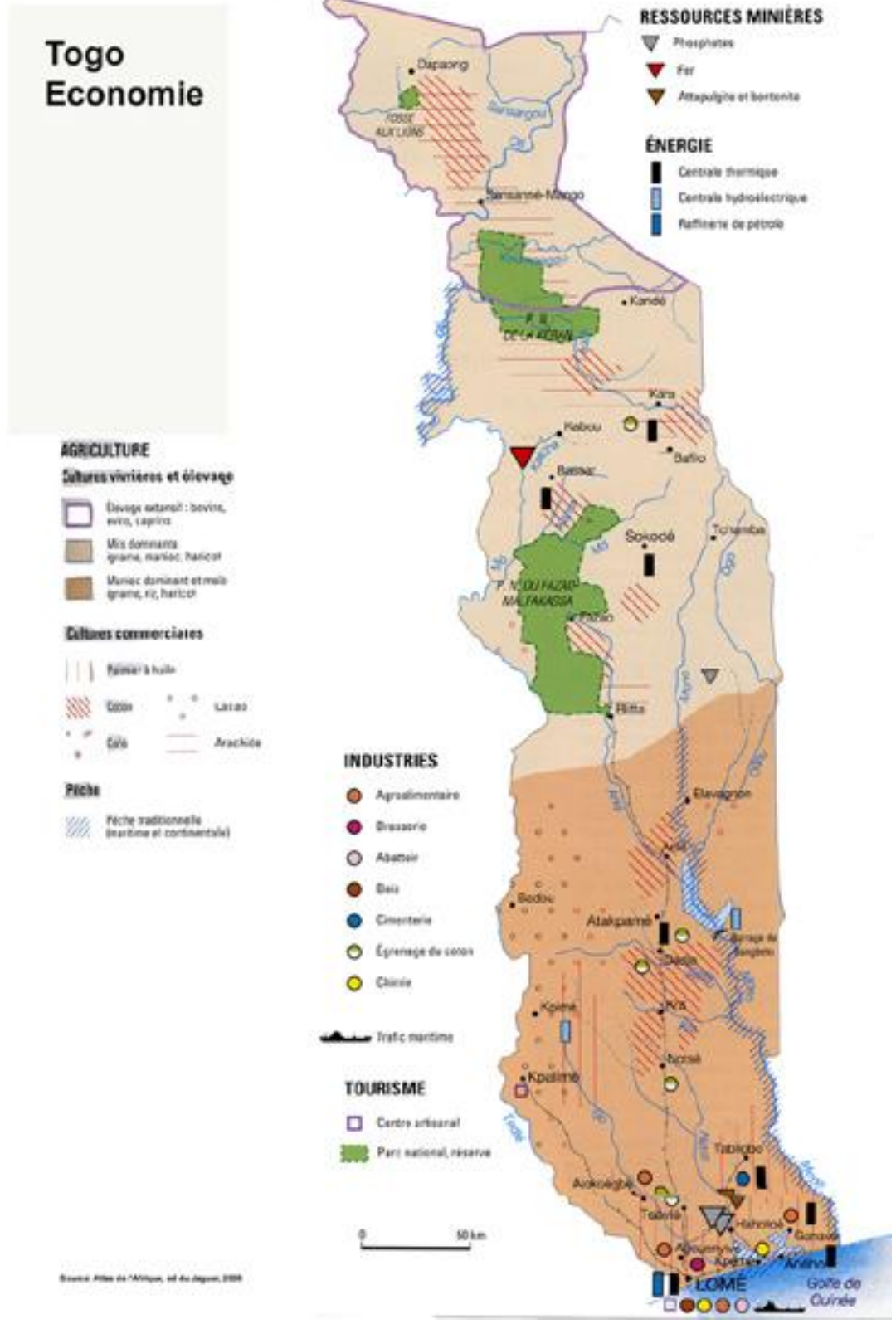
Le gisement de fer dont les réserves ont été estimées à 500 millions de tonnes est exploité depuis 2010, la production devrait atteindre rapidement 1 million de tonnes de minerais par an.

Les autres ressources minières reconnues : dolomite et attapulгите, ne sont toujours pas exploitées à ce jour.

La filière industrielle manufacturière ne représente que 12% du PIB et n'a de visibilité qu'à travers la zone industrielle située dans la zone portuaire. Quant aux petites et moyennes industries (PMI) du Togo, elles se font et se défont au gré de la conjoncture.

Les coûts de production de l'industrie de la zone douanière (40% des industries) sont très élevés : problèmes d'infrastructures, main d'œuvre peu qualifiée et fiscalité trop lourde. Il en résulte un faible taux d'exportation. A contrario les entreprises de la zone franche (60% des industries), bénéficient d'un dispositif fiscal très avantageux, et consacrent 80% de leur production à l'exportation.

Il n'existe que très peu d'industries de transformation des produits issus du secteur primaire et de larges pans de l'industrie manufacturière sont totalement absents au Togo comme par exemple l'industrie pétrochimique, l'industrie de conditionnement, la construction mécanique et l'électronique.





**Le secteur tertiaire** au Togo est très diversifié. Ce secteur qui représente 40% du PIB, est dominé par le commerce de gros et de détail.

Le secteur des services est en expansion surtout celui des télécommunications qui néanmoins n'a pas d'effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie, celui-ci ayant raté le virage de la fibre optique, rendant le Togo dépendant de ses pays voisins dans un domaine très stratégique qu'est celui des NTIC.

Les services bancaires, s'ils sont en évolution rapide avec les nombreuses réformes mises en place en matière de systèmes et moyens de paiement par la BCEAO, ont une efficacité limitée avec des délais de transferts très longs associés à des coûts importants.

Le secteur des Assurances évolue dans un environnement difficile : un marché restreint, une population peu imprégnée de la culture d'assurance avec un faible pouvoir d'achat, le non respect des obligations d'assurance, le manque de contrôle de ces obligations par les autorités.

Malgré une croissance continue enregistrée par le secteur au cours de ces trois dernières années et avec un chiffre d'affaires global de 24.273.664.000 F.CFA en 2009, le marché de l'assurance avec son faible taux de pénétration n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière et peine à occuper une place de choix dans l'économie du pays (1,6% du P.I.B.).

## **2 Présentation du secteur de l'énergie**

### ***2.1 Le secteur de l'électricité***

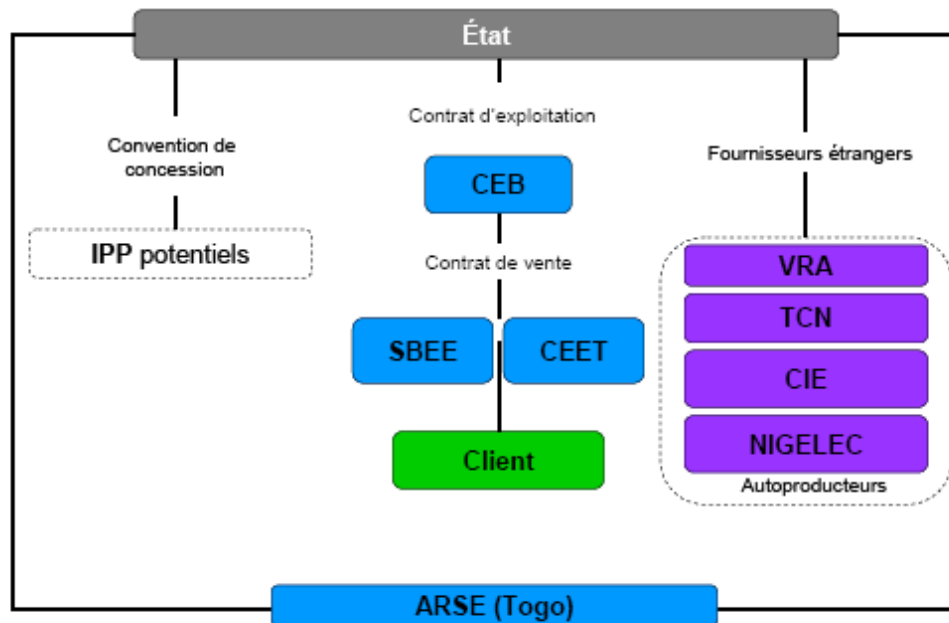
Le Bénin et le Togo sont les premiers pays à avoir mis en commun leurs moyens pour satisfaire leurs besoins en énergie électrique, en mutualisant leur approvisionnement dans le cadre de la Communauté Electrique du Bénin (CEB). L'organisation du sous-secteur de l'électricité du Togo et du Bénin est en effet régi par un accord international (code Bénino-Togolais de l'électricité) signé par les deux Etats depuis 1968. Ce code confère à la CEB devenue opérationnelle en 1973, le monopole de la production, du transport et des importations/exportations de l'énergie électrique sur l'ensemble des territoires des deux Etats.

La CEB est importateur auprès du Ghana (VRA), du Nigéria (TCN), de la Cote d'Ivoire (CIE) et du Niger (NIGELEC).



La Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) assure la production, le transport, la distribution sur le territoire béninois.

La Compagnie d'Énergie Électrique du Togo (CEET) est une société parapublique



### **Schéma institutionnel de l'électricité au Togo et au Bénin**

Le système de production de la CEB reste modeste avec une infrastructure hydroélectrique et des groupes thermiques (TAG) :

- Le barrage hydroélectrique de Nangbéto (2 x 32,8 MW)
- Deux turbines à gaz (TAG) à Lomé et à Cotonou avec chacune une puissance installée de 20 MW.

L'exploitation des TAG avec l'utilisation du combustible JET A1, très coûteux, a contribué à dégrader significativement le compte d'exploitation de la CEB.

La SBEE et la CEET disposent d'unités thermiques reliées au réseau interconnecté de la CEB. La puissance disponible de ces centrales est de 26 MW pour la CEET et 48 MW pour la SBEE.

Le Togo et le Bénin importent une grande partie de leur énergie électrique (environ 85%).

## **2.2 Le potentiel énergétique**

Les informations qui suivent ont été collectées dans le rapport annuel du SIE-TOGO 2009

### 2.2.1 Potentiel solaire

Les différentes mesures effectuées à différentes latitudes par le Laboratoire sur l'Énergie Solaire (LES) de l'Université de Lomé (UL) et la Direction de la Météorologie Nationale à différentes latitudes du pays permettent d'estimer

l'irradiation solaire nationale moyenne comme suit :

- Lomé (Région Maritime) : **4,4Kwh/m<sup>2</sup>/j**
- Atakpamé (Région des plateaux) : **4,3Kwh/m<sup>2</sup>/j**
- Mango (Région des Savanes) : **4,5Kwh/m<sup>2</sup>/j**

Avec des puissances allant jusqu'à 0,7KW/m<sup>2</sup> en saison sèche.

### 2.2.2 Potentiel éolien

La Direction Générale de la Météorologie Nationale publie chaque année, les vitesses de vent par région économique du Togo ; ainsi les vitesses du vent varient du Sud au Nord selon les saisons :

- Lomé : 1 à 2m/s
- Sokodé : 1 à 2m/s
- Atakpamé : 1 à 2m/s
- Kara : 1 à 2m/s
- Mango : 1 à 3m/s

Seule la zone côtière du pays présente des indices un peu favorables, toutefois avec des vitesses de vent pouvant atteindre 3m/s en moyenne.

### 2.2.3 Potentiel hydroélectrique

Les dernières études qui remontent à 1984, ont été menées par l'USAID (1981) et TRACTIONNEL (1984) qui ont identifié près d'une quarantaine de sites sur les fleuves Mono et Oti dont près de la moitié (23) présente un potentiel supérieur à 2MW. La production escomptée de l'ensemble des sites est évalué à près de 850 GWh pour une puissance installée d'environ 224 MW.

A ce jour le Togo dispose de deux (2) aménagements hydroélectrique en activité : Kpimé (près de Kpalimé) et Nangbeto avec les capacités indiquées ci-dessous :

- l'aménagement de kpiné avec une puissance installée de 1,6 MW et une production de 2,46GWh ;
- l'aménagement de Nangbeto avec une puissance installée de 2x32MW dont 45MW garantie de la pointe annuelle et une production de 150GWh/an.

---

*Etude sur le potentiel d'investissements liés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans le secteur privé en zone UEMOA – TOGO.*

Parmi les principaux sites étudiés par USAID et Tractionnel, le seul projet important en passe de se concrétiser est celui d'Adjarala. Le site se situe sur le fleuve Mono à la frontière du Togo et du Bénin. Le volume total de la retenue serait de 680 millions de m<sup>3</sup> pour une surface de 9500 ha.

## 2.3 Tarification

### 2.3.1 Prix des combustibles

Combustible	Togo		
	€/MWh	€/l	FCFA/l
HFO	55	0,572	375
Diesel	75	0,762	500
Essence	88	0,770	505
Pétrole lampant	85	0,816	535

### 2.3.2 Prix de l'électricité

Tarif	Togo		
	€ <sub>HT</sub> /MWh	FCFA <sub>HT</sub> /kWh	seuil
BT_ tarif unique	129	84,47	< 500 kVA
BT_ tarif horaire	123	80,47	< 500 kVA
BT_ tarif unique	126	82,47	< 1.000 kVA
BT_ tarif horaire	120	78,47	< 1.000 kVA
BT_ tarif unique	123	80,47	> 1.000 kVA
BT_ tarif horaire	117	76,47	> 1.000 kVA
BT_ zone franche	103	67,47	zone franche

## 2.4 Cadres législatif et réglementaire du secteur de l'électricité

La loi 2000-012 du 18 juillet 2000, définit les principaux intervenants et leurs missions dans le secteur de l'électricité au Togo.

### L'Etat :

L'Etat, à travers le Ministère chargé de l'énergie, formule et revoit périodiquement la politique générale d'organisation du secteur de l'électricité. Cette politique s'articule autour des quatre points principaux suivants :

- l'utilisation bénéfique des ressources et du potentiel existant,
- le développement économique et social équilibré du pays,
- le respect des principes du service public qui gouvernent l'activité de fourniture d'énergie électrique,
- le respect de l'équilibre économique et financier du secteur de l'électricité ainsi que le respect et la protection de l'environnement.

### **L'Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité (ARSE)**

La loi 2000-012 du 18 juillet 2000 a créé, auprès du Ministère chargé de l'Energie, l'Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité (ARSE) qui est un établissement public doté d'autonomie financière. Les principales missions de l'ARSE sont :

- la proposition au Ministre en charge de l'énergie des projets de normes et de formules destinées à réguler les activités réglementées ou relatifs à toute autre question concernant le secteur de l'électricité et plus particulièrement dans le domaine des tarifs pratiqués par les exploitants, de la qualité de l'électricité fournie, du cahier de charge et des normes de sécurité ;
- la procédure aux vérifications et investigations nécessaires et la mise en œuvre des pouvoirs qu'elle détient aux fins de certifier la conformité des installations électrique, aux normes de sécurité et aux normes techniques applicables ainsi que le respect des dispositifs de la loi par les exploitants.
- la participation de l'Autorité à l'évaluation des projets et à la supervision des appels offres nationaux et internationaux pour la conclusion des contrats et conventions, la construction de nouvelles installation électrique et la modification des installations existantes ;
- la constitution de l'Autorité en chambre arbitrale en vue de la conciliation ou de l'arbitrage du litige en cas de différend entre les intervenants.

### **La Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET)**

La CEET est la compagnie chargée de la distribution et de la commercialisation de l'énergie électrique moyenne et basse tension au Togo. Elle possède 21 agences d'exploitation rattachées à la direction générale, et réparties sur toute l'étendue du territoire.

La mission première de la CEET est la distribution et la vente de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire national. La production et le transport étant dévolus à la Communauté électrique du Bénin (CEB), l'Etat togolais et la CEET devront réduire au strict minimum les moyens de production à mettre à disposition de la CEET. Ces moyens de production devront servir en général de secours pour palier provisoirement aux indisponibilités du réseau interconnecté de la CEB.

Les activités principales de la CEET sont :

- la production et le transport d'énergie électrique dans les localités non encore desservies par la CEB ;
- la distribution de l'énergie électrique sur toute l'étendue du territoire.
- la participation à l'exécution de la politique du Gouvernement pour la recherche, la production et l'utilisation des ressources énergétiques.

### **La Communauté Electrique du Bénin (CEB)**

La CEB, établissement public international créé le 27 juillet 1968 par l'Accord international Code bénino-togolais de l'Electricité, devient un organisme international à caractère public. La production, le transport, la distribution, l'importation et l'exportation de l'énergie électrique ainsi que toutes les activités qui s'y rattachent sur les territoires de la République du Bénin et de la République Togolaise sont soumis aux dispositions du code et aux dispositions des codes nationaux de l'électricité des deux Etas.

Elle fournit au Togo jusqu'à 90% de sa production (locale et importée).

Le Code révisé ouvre le segment de la production au secteur privé. La CEB reste cependant l'unique acheteur et jouit du monopole du transport de l'énergie électrique produite par toutes les installations construites après la mise en vigueur du traité (à l'exception des petites centrales de moins de 100 kVA.

A ce jour, les grands projets communs entre le Togo et le Bénin de production et ou de transport d'énergie électrique sont jusqu'ici réalisés dans le cadre de cet accord.

Les sociétés nationales : la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) et la Société Béninoise d'Énergie Electrique (SBEE) continuent de faire des réalisations statutaires respectives sans aucun conflit d'attribution connu avec la CEB.

## 2.5 Besoins énergétiques

Les usages en énergies finale en 2008, se décomposent comme suit :

Tableau 2 : Structure de la consommation finale d'énergie en 2008

en kTep	Produits pétroliers et énergies fossiles	Bois énergie	Électricité	Ensemble des usages finaux
<b>Industrie</b>	20	-	13	34
<b>Transport</b>	292	-	-	292
<b>Résidentiel</b>	46	1023	33	1102
<b>Commercial et secteur public</b>	-	146	8	154
<b>Total</b>	<b>358</b>	<b>1169</b>	<b>54</b>	<b>1582</b>
<b>Part</b>	<b>23%</b>	<b>74%</b>	<b>3%</b>	<b>100%</b>

en %	Produits pétroliers et énergies fossiles	Bois énergie	Électricité	Ensemble des usages finaux
<b>Industrie</b>	6%	-	24%	2%
<b>Transport</b>	81%	-	-	18%
<b>Résidentiel</b>	13%	88%	61%	70%
<b>Commercial et secteur public</b>	-	12%	15%	10%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

On note :

- L'utilisation du bois énergie par les ménages est la première source de consommation énergétique avec une part de 74%. La problématique de l'utilisation non raisonnée de cette ressource et de la substitution d'autres énergies pour les usages domestiques est de loin le premier enjeu de la Maîtrise des consommations énergétiques au Togo.
- Le secteur industriel est un secteur de faible poids énergétique, les industries présentes sont peu consommatrices et majoritairement utilisatrices

d'électricité. Les entreprises sont concentrées dans des secteurs d'activité manufacturiers à l'exception des cimenteries.

- Les consommations d'électricité des secteurs industriel et tertiaire (40%) restent en dessous de la consommation des ménages (60%). Une part est probablement imputable à une activité informelle comptabilisé comme consommation domestique.

### 3 Analyse des secteurs d'activité privés.

#### 3.1 Taille des entreprises

Nous avons exploité pour dresser un profil des effectifs des entreprises dans les différents sous secteurs deux sources d'informations non officielles : le répertoire des entreprises de la zone franche et celui de l'AGET Association des Grandes Entreprises du Togo.

	SECTEUR	Effectifs
Agriculture, sylviculture, pêche		
Activités extractives		
Activités de fabrication	PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS	11
	TEXTILES ET PARATEXTILES	8
	PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET COSMETIQUES	7
	PRODUITS EN CAOUTCHOUC OU EN MATIÈRES PLASTIQUES	7
	PRODUITS MANUFACTURES EN BOIS	6
	TRAVAIL DES MÉTAUX	5
	PRODUCTION MANUFACTUREE ET ASSEMBLAGE	5
	PRODUITS CHIMIQUES	4
	IMPRIMERIE	2
	MÉTALLURGIE ; FONDERIE	2
	MATÉRIAUX POUR LA CONSTRUCTION	4
	PRODUITS PETROLIERS	2
Production distribution d'électricité, gaz		
Distribution eau, réseaux, assainissement		
Construction	BTP	2



	SECTEUR	Effectifs
Commerce	HOTELLERIE	1
Transports et télécommunications	ACTIVITES LIEES AUX TRANSPORTS MARITIME ET AERIEN	5
Activité financières et Assurances	ASSURANCES-BANQUES	9
Activité Immobilière, Services aux entreprises	SERVICES	10
Enseignement		
Administrations Publiques		
Santé		
Services collectifs sociaux et personnel		
	Total général	90

### 3.2 Participation au PIB

La participation au PIB des secteurs économiques en 2008 se décompose comme suit:

Tableau 3 : Participation des secteurs économiques au PIB en 2008

	Branche d'activités	PIB 2007 (Milliards FCFA courants)	% PIB
Secteur Primaire		453,0	38%
Secteur secondaire			
	Fabrication	94,1	8%
	Activités d'extraction	27,1	2%
	Électricité gaz et eau	38,0	3%
	Bâtiments et travaux publics	44,7	4%
Secteur tertiaire			
	Commerce	132,3	11%
	Transports et Communications	70,7	6%
	Services financiers, Services immobiliers et services aux entreprises	89,7	8%

	Branche d'activités	PIB 2007 (Milliards FCFA courants)	% PIB
	Secteur tertiaire non marchand	121,7	10%
Impôts et taxes indirects		124,0	10%
	Total	1195,4	100%

Source : African Statistical Yearbook 2009

On note:

- Le secteur primaire représente 38 % du PIB, le regroupement du secteur secondaire (hors production électrique et gaz) et des services marchands représente 39 % du PIB.
- Aucune des activités industriel, tertiaire marchand ou commerce n'a de prépondérance significative par rapport aux autres.
- Nous sommes en présence d'une distribution équilibrée, presque uniforme de la participation des activités économiques à la production nationale, le critère participation au PIB ne permet pas d'identifier un secteur d'activité prioritaire.

## 4 Prospects

Secteur	Description	Type	Budget €	Impacts	Avancement	Financement	Porteur
Tertiaire	"CITE VERTE "Phase pilote de construction de 102 logements haute performance environnementale intégrant des technologies solaire, éolien, biomasse en vue de la réalisation à terme d'un parc de 1000 logements de même type	EE	3 160 305	Substitution	Montage financier	fonds propres+bailleurs privés	CONFORTIS INTERNATIONAL
Tertiaire	Projet Ville nouvelle "WELLBEING CITY" Construction d'une tranche de 105 logements haute performance environnementale intégrant des technologies solaire, éolien, biomasse en vue de la réalisation à terme d'un parc de 3 500 logements de même type	EE	4 580 152	Substitution	Faisabilité	fonds propres+bailleurs privés	AGENCE ATRIUM
Production d'énergie	Création d'une ferme solaire de 4 MW	EnR		Conversion	Faisabilité	fonds propres+bailleurs privés	SOLEIL ENERGIE / groupe GATO

## Annexe 1 Liste des contacts

N°	Nom Prénoms	Organisation	Fonction	Contact	Email
1	Edem A.Fiadjibge	Agence Atrium	Directeur Général	+228 2263031	atrium_be@yahoo.fr
2	Lare Damessanou	ACDI Solar	Directeur	+228 2345088/ 9050460	acdi_dapaong@yahoo.fr
3	M.Abiyou	Ministère Energie	Directeur Général Energie	+228 9282811	
4	Gbandey Gbaty Tiadja	Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau	Chef Division Statistiques et Stratégies Energétiques	+228 9072457/ 2231453	Tyjael31@yahoo.fr
5	Dakpui Aku Eyrarn	Les Amis de la Terre		+228 8138545	eyramdakpui@yahoo.fr
6	Fontenay Manon	Les Amis de la Terre		+228 7238755	manon.fontenay@hotmail.fr
7	Mensah A. Cyril	Les Amis de la Terre		+228 9113095	Cymens14@yahoo.fr
8	Amegadze Kokou	Les Amis de la Terre		+228 2221731/ 9246667	adt-togo@amiterre.tg
9	Kpondzo kwami	Les Amis de la Terre		+228 9135768	kwadodzi@yahoo.fr
10	Kogbe Yaovi	ANCE-TOGO	Directeur des Programmes	+228 2513415/93862 04	kogbe@ancetogo.org
11	Ayienou Atta	ANCE-TOGO	Informaticien/ Analyste Programmeur	+228 2513415/93617 38	ayienou@arcetogo.org
12	Prosper K.G.AMEGNIDO	SOLEIL ENERGIE	Directeur Afrique	+228 9041110	Soleil.energie@groupegato.com
13	Kossi Domegni	Particulier		+228 8356323/ 2360649	Kossivi.domegni@gmail.com
14	Thierno bocar tall	FABER	PDG	128, Boulevard du 13 Janvier B.P. 2704 Tél. (228) 221 68 64 Fax. (228) 221 86 84 / 222 81 51	Infos@faber-abref.org

15	M.Affo Alédjou/	Direction Energie	Directeur Planification Energétique	+ 228 9015913	afomaledj@yahoo.fr
16	M Asri Comlan	Ezo-Energies du futur		+ 228 9088898	comcataria@ezo-energie.com
17	Dontou Hiloukou Derou/	DEROU&PART NERS	Directeur Général	+ 228 9022930	derou@architectes.com
18	Vivien Tchata koubonou	DEROU&PART NERS	Directeur Confortis Immobilier	+228 9434440	koubonou12@yahoo.fr
19	N'Guessan Patrick	ALBEDO TOGO	Ingénieur Chargé des Etudes à ALBEDO	(+228) 858 51 75	nguesspat@yahoo.fr pnguessan@albedo-africa.com